

É D U Q U E R   C O N T R E   L E   R A C I S M E  
E T   L ' A N T I S É M I T I S M E

Fiche notion

---

# Islamophobie

---

# Islamophobie ou racisme anti-musulmans ?

La notion d'« islamophobie » désigne des attitudes d'hostilité, de haine, à l'égard de l'islam. Dans le langage courant, le terme est également souvent utilisé pour désigner les mêmes attitudes à l'encontre des musulmans en général. Cette polysémie rend l'usage du terme compliqué et polémique, dans la mesure où la loi reconnaît la liberté de critiquer une religion mais condamne les attaques contre les musulmans et leurs lieux de culte.

## L'ÉMERGENCE DE LA NOTION

D'abord utilisée par des organisations islamiques britanniques comme l'*Islamic Human Rights Commission*, la notion d'islamophobie a émergé dans le débat public à partir des années 1980. Des associations l'ont reprise à leur compte, tendant à assimiler les formes de rejet de l'islam à du racisme.

## UN CONCEPT DISCUTÉ

Si l'islamophobie existe en tant que manifestation d'hostilité à l'islam – au même titre que la christianophobie ou toute autre expression antireligieuse –, le concept divise profondément l'opinion, les intellectuels et le monde politique. La question porte donc moins sur l'existence, ou la négation, de manifestations d'hostilité à l'égard de l'islam que sur la pertinence de l'usage de la notion d'islamophobie, selon le contenu qu'on entend lui donner ou le contexte dans lequel on l'emploie.

La montée en puissance de la notion d'islamophobie a eu tendance à éclipser l'expression de « racisme anti-Arabes ». Elle a ainsi accompagné la tendance à l'éclipse du terme « Arabes » au profit du terme « musulmans », les deux n'étant pas synonymes. Ce glissement sémantique s'explique en partie par la multiplication, avérée, de certains actes proprement anti-musulmans (cochons devant les mosquées, voiles arrachés...) et l'expression d'une vision fantasmatique et négative de la religion musulmane et de ses croyants. Mais il tend également à la requalification d'actes racistes ou discriminatoires auxquels est conférée une motivation religieuse qu'ils n'ont pas nécessairement, tandis que leurs victimes tendent à n'être plus considérées que sous l'angle d'une communauté de croyants. Cette forme d'assignation identitaire et religieuse est renforcée par l'attitude de ceux qui désignent leurs ennemis, de manière indifférenciée, comme des « musulmans ».

## CRITIQUE DE L'ISLAM ET ATTAQUE DES MUSULMANS

Les défenseurs de la notion d'islamophobie dénoncent l'existence d'une tradition ethnocentrique française qui contribuerait à entretenir une hostilité obsessionnelle à l'égard de l'islam, propice au développement des agressions verbales et physiques contre les musulmans. La « lutte contre l'islamophobie » est dès lors susceptible de se traduire en « défense de l'islam » contre les agressions dont cette religion ferait l'objet. Les lois et les références à la laïcité, dans le débat public, ainsi que les débats relatifs à la liberté d'expression et au blasphème sont analysés à cette aune. La limite est ténue entre la critique de la religion et l'incitation à la haine visant une catégorie de citoyens.

Or, l'usage généralisé du terme « islamophobie » clarifie peu les termes du débat. Dans l'espace médiatique et politique, il induit en outre un risque d'intimidation, voire de dissuasion, de ceux qui seraient tentés d'exprimer des critiques – assimilées à du racisme – sur des aspects religieux et sociétaux liés à l'islam.

## LIBRE EXAMEN DES RELIGIONS, CONDAMNATION DU RACISME

Il existe donc un véritable enjeu, notamment de définition, dans le fait de distinguer le libre examen des croyances et des pratiques religieuses, des dérives stigmatisantes et haineuses. Si la République assure la liberté de conscience et de culte, elle garantit aussi le droit de discuter librement de la foi comme de la place de la religion dans la société, fût-ce par des moyens satiriques, dont la caricature. Il n'en est pas moins vrai que des manifestations racistes jouent précisément, aujourd'hui, sur la confusion entre la critique de la religion et l'agression des individus.

Les violences commises à l'encontre des personnes au motif de leur appartenance, réelle ou supposée, à une religion sont sévèrement condamnées par la loi en France. Il en va de même des paroles stigmatisantes et essentialisantes qui relèvent, comme les violences citées, du droit pénal. La critique des religions ou des opinions de toute communauté de croyants s'inscrit quant à elle dans le cadre de la liberté d'expression et de la longue tradition du débat contradictoire en France.

### **DES QUESTIONS, DES RÉACTIONS ? QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE**

Consulter les ressources associées à cette fiche notion sur la plateforme « [Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme](#) ».